

COMMUNIQUE DE PRESSE • 20 février 2009

L'éco-prêt, nouvelle arme pour l'efficacité énergétique et la relance économique

La CCW accueille favorablement le lancement des éco-prêts par le Ministre André Antoine. L'éco-prêt vient compléter une batterie de mesures récemment adoptées par le Gouvernement wallon visant à soutenir l'accès à la propriété et la rénovation (diminution des droits d'enregistrement, prêt tremplin, prime Réha+, primes énergie, tiers investisseur...). En particulier, l'éco-prêt « à taux zéro » est un dispositif particulièrement attractif pour accélérer l'adaptation énergétique du bâti wallon, dont on connaît les grandes déficiences en termes d'isolation. « *L'adaptation du bâti wallon constitue un marché potentiel considérable (400.000 logements sont concernés), et des dispositifs comme l'éco-prêt (pour les logements individuels) et le tiers investisseur (pour des ensembles plus importants) accéléreront la réduction des émissions de CO2 wallonnes tout en contribuant à maintenir, voire accroître l'emploi dans la construction wallonne : 15.000 emplois nouveaux peuvent être créés sur dix ans* », affirme Marc Lefebvre, président de la CCW.

La CCW se réjouit du plan anti-crise wallon, et formule quelques recommandations au Gouvernement

Avec les mesures de relance adoptées au niveau fédéral et régional (baisses de TVA, investissements publics, etc.), complétées par des mesures telles que l'éco-prêt, le secteur de la construction se profile comme le secteur stratégique par excellence pour amortir le choc de la crise et soutenir l'activité économique. « *Depuis 2003 déjà, en Wallonie, la construction est le premier secteur créateur d'emplois (13.000 emplois supplémentaires), au point que, malgré la crise, les entrepreneurs wallons continuent à connaître des difficultés de recrutement pour la plupart des métiers de la construction. La CCW a entamé une collaboration approfondie à cet égard avec le Forem pour attirer les jeunes vers les métiers techniques en pénurie, notamment les métiers verts* », souligne Francis Carnoy, Directeur général de la CCW.

La CCW insiste cependant auprès du Gouvernement wallon, comme conditions de réussite du Plan anti-crise, sur l'accélération de la mise en œuvre des investissements publics annoncés (programmation, adjudications, délivrance des permis) et surtout sur le strict respect des délais de paiement légaux par les pouvoirs publics (surtout locaux, coutumiers des retards de paiement). L'accélération des paiements consoliderait les entreprises fragilisées par la crise.

Par ailleurs, la CCW se réjouit de la décision du Gouvernement wallon, prise le 29 janvier dernier, de créer une plateforme inter-clusters (avec TWEED, Eco-Construction, CAP2020 et Val+) et un « partenariat d'innovation technologique » en bâtiment et développement durable, ce qui constitue une reconnaissance du potentiel d'innovation technologique dans la construction et créera des leviers de R&D et de transfert technologique comparables à ceux d'un pôle de compétitivité. Le secteur de la construction au sens large (CCW, Union wallonne des architectes, producteurs de

matériaux de construction, clusters, centres de recherche, centres de formation, etc.) se mobilise pour y apporter sa collaboration.